



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV5

ADMISSION DES CANDIDATURES¹

Le formulaire OUV5 est un modèle de document qui peut être utilisé par les **services de l'Etat et ses établissements publics** pour consigner les décisions du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice relatives aux candidatures reçues dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres.

Le rapport d'analyse des candidatures (formulaire OUV3) constitue une annexe du présent document.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

B - Objet de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également les intitulés et les numéros des lots.)

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité :

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

■ Date et heure limites de réception des candidatures :

■ Nombre de candidats admis à présenter une offre fixé dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation (cas où le nombre de candidats admis à présenter une offre a été fixé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice) : (Cocher la ou les cases correspondantes.)

Nombre minimum :

Nombre maximum :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

D - Admission des candidatures.

D1 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Décision relative à l'admission des candidatures :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice : (Cocher la case correspondante.)

- prend, pour chacune des candidatures reçues, la décision d'admission ou d'élimination proposée ;
- demande une analyse complémentaire des candidatures pour les motifs suivants :

D2 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Décision relative à l'admission des candidatures :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice : (Cocher la case correspondante.)

- prend, pour chacune des candidatures reçues, la décision d'admission ou d'élimination proposée ;
- demande une analyse complémentaire des candidatures pour les motifs suivants :

D3 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Décision relative à l'admission des candidatures :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice : (Cocher la case correspondante.)

- prend, pour chacune des candidatures reçues, la décision d'admission ou d'élimination proposée ;
- demande une analyse complémentaire des candidatures pour les motifs suivants :

E - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Date de mise à jour : 14/10/2010.